

COMPTE RENDU

Conseil municipal du 11/12/2020

Présents : Jérôme Baudot, Yoann Bernard, Christophe Berthet, Serge Gardien, Geneviève Lamberet, Alain Nambotin, Jocelyne Nambotin

Début de séance : 20h30

Secrétaire de séance : Jérôme BAUDOT

Votants : 7/7

Ce conseil s'est tenu à huis clos du fait de la pandémie et était retransmis en direct par audio-conférence.

Mr le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant une délibération sur l'acceptation de l'assiette des coupes planifiées par l'ONF pour l'année 2021. Le conseil accepte.

1) Approbation du compte rendu du 10 octobre 2020

Aucune réserve n'étant formulée, le Conseil vote à l'unanimité l'approbation du compte rendu de la séance du 10 octobre 2020.

2) Lancement des travaux du terrain de jeux

M. le Maire demande aux conseillers l'autorisation de lancer les travaux de création d'un terrain de jeux et de boules, rue de la chapelle, derrière le gîte de la Cure suivant les devis acceptés au conseil du 8 octobre 2020.

Pour rappel les montants des devis étaient les suivant :

- Terrain de jeux : 21 464.39€ HT
- Terrain de boule : 4 646.25€ HT

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et accepte **à l'unanimité le lancement de ces travaux.**

Délibération 06-12-51

3) Délibération sur l'annulation de valeurs sur les budgets : principal et assainissement

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des sommes que la commune n'a pas recouvrées.

- Il s'agit des débiteurs suivant :
M. Pierre-Yves ALLANTE, décédé pour un montant de 91,36 € (il s'agit de factures d'eau de 2015)
- M. Pierre DEMARTHE, qui n'a jamais pu être retrouvé pour un montant de 160,97 € (il s'agit de factures d'assainissement de 2015).

COMPTE RENDU

Conseil municipal du 11/12/2020

Après s'être finalement assuré de l'absence de toute question ou remarque, le maire soumet le point au vote.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité l'admission en non-valeurs pour un montant total de 91,36 € au titre de l'article 6541 sur le budget principal

Délibération 06-12-53

ainsi que l'admission en non-valeurs pour un montant total de 160,97 € au titre de l'article 6541 sur le budget assainissement.

Délibération 06-12-53

4) Décision à prendre pour débarrasser la maison « Monier » en vue des travaux futurs

Après discussion sur la procédure à suivre, le Conseil décide de faire une opération « Vide maison » ouverte à tous les habitants du village, au printemps, afin que ceux-ci puissent récupérer des meubles qui les intéressent. Le reste sera évacué par la suite en déchetterie.

5) Etude pour l'aménagement du plan de la rue.

Monsieur le Maire présente au conseil le projet d'étude de viabilisation du plan de la rue qui est la prolongation de la rue de la chapelle. Cette opération permettrait la circulation, dans cette rue pour les véhicules de ramassage des ordures ainsi que les véhicules de secours. La configuration actuelle ne permettant pas d'effectuer un demi-tour en son extrémité pour ces véhicules. Des devis seront demandés à divers entreprises pour rendre ce chemin carrossable. Il sera certainement nécessaire d'instaurer un sens unique dans la rue de la chapelle si ces travaux aboutissent.

Après s'être finalement assuré de l'absence de toute question ou remarque, le maire soumet le point au vote.

Le Conseil municipal, après délibération accepte à l'unanimité, le principe de cette étude de viabilisation du plan de la rue

Délibération 06-12-54

6) Enquête sur l'extinction de l'éclairage public la nuit.

Monsieur le Maire présente son projet d'éteindre l'éclairage public la nuit de manière à réduire la consommation d'électricité ainsi que de diminuer la pollution lumineuse. Cette extinction serait effective de 24 h à 5 h du matin comme cela se fait déjà dans les communes alentour. Il propose, avant la réalisation de ce projet, de consulter les habitants afin de connaître leurs avis sur la question. Cela se ferait par un sondage en ligne sur le site de la commune.

Après une discussion relativement animée, le maire soumet le point au vote.

Le Conseil municipal, après délibération accepte à 4 voix pour et 3 voix contre le principe de lancer cette consultation sur l'extinction de l'éclairage public la nuit.

COMPTE RENDU

Conseil municipal du 11/12/2020

Délibération 06-12-55

7) Approbation de l'assiette des coupes de l'année 2021 proposées par l'ONF.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assier en 2021 en forêt communale relevant du Régime Forestier

Le Conseil municipal, après délibération, **approuve à l'unanimité l'État d'Assiette des coupes pour l'année 2021 présenté ci-après. Délibération du 06-12-56.**

| Parcelle | Type de coupes | volume présumé réalisable (m3) | Surface à parcourir (ha) | Proposition ONF | Justificatif ONF | Vente avec concurrence | Délivrance |
|----------|----------------|--------------------------------|--------------------------|-----------------|---|------------------------|------------|
| 4_x | Amélioration | 198 | 4,5 | 2021 | ONC-CF-Raison commerciale | x | |
| NOUVS1 | Amélioration | 100 | 1 | 2021 | Nouvelle application RF → coupe hors plan | | x |

8) Points divers.

- Colis de Noël

Des colis de Noël ont été achetés pour les anciens du village étant donné qu'il n'est pas possible d'organiser un repas cette année à cause de la pandémie.

Ils seront distribués le dimanche 13 décembre matin par le maire accompagné de Jocelyne et Geneviève.

- Bilan du déneigement

Cela été fait correctement. Reste encore quelques petits ajustements pour la société qui découvre le village. La fraiseuse de la commune étant en panne, il n'a pas été possible de déneiger les accès pour les personnes en incapacité de le faire elles même. Elle a été réparée, il reste plus qu'à trouver des volontaires pour effectuer ce travail les jours où l'employé communal n'est pas là.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clos à 21h55.

La secrétaire de séance, Jérôme Baudot

Mr le Maire Serge GARDIEN